

— Ils doivent être considérés « régulièrement inscrits » d'après les critères autorisés par la Cour des Comptes (ne sont pas retenus : les élèves en attente d'équivalence, les élèves faisant l'objet d'un échange international, les élèves inscrits tardivement et sans dérogation et les élèves avec un problème d'admission).

En application de la Loi Spéciale de Financement, une partie non négligeable des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas prise en compte. C'est le cas pour les élèves de 6 ans et plus qui suivent l'enseignement maternel, les

élèves de moins de 6 ans et de plus de 18 ans, les élèves des écoles privées, les élèves qui suivent l'enseignement à domicile et les jeunes en formation (IFAPME et SFPM).

Les nombres d'élèves fournis à la Cour des Comptes chaque année par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2005 dans le cadre de la Loi Spéciale de Financement des Communautés sont repris dans le tableau. Vous y trouverez également, pour les années 2014, 2015 et 2016, les nombres arrêtés par la Cour des comptes pour les deux Communautés.

Année	Nbre d'élèves fournis à la Cour des comptes par la FWB	Nbre d'élèves arrêtés par la Cour des comptes FWB
2016	643.489	643.469
2015	637.757	637.733
2014	633.624	633.612
2013	629.141	
2012	623.720	
2011	619.359	
2010	618.950	
2009	620.967	
2008	623.904	
2007	625.772	
2006	627.008	
2005	627.733	

* *
*

Une présentation de l'Administration sur la constitution du fichier des élèves qu'elle envoie à la Cour des comptes ainsi qu'une présentation de cette dernière sont prévues lors des travaux sur la clé-élèves à la prochaine Commission budget du 13 mars. Davantage d'éléments de réponse vous seront donc communiqués à cette occasion.

6.2 Question n°279, de Mme Warzée-Caverenne du 7 mars 2017 : Economies d'énergie dans les bâtiments du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'objectif 7 du Contrat d'administration entend « développer et piloter une gestion efficiente des moyens disponibles ». Ainsi, le Ministère a exprimé sa volonté de réaliser des économies substantielles sur ses frais de fonctionnement. Le point 7.5. vise en ce sens à rationaliser et normaliser les dépenses. Pour y parvenir, Monsieur le Ministre m'informait en notre réunion du 27 juin 2016 qu'au niveau de fournitures d'énergie, un travail avait déjà permis d'effectuer une série d'économies en matière d'énergie (électricité et gaz). En outre, un agent a été recruté pour reproduire un travail similaire à celui qui avait été fait sous le précédent gouvernement fédéral avec l'opération FIDESCO (l'organe qui a examiné de façon

transversale toutes les pistes susceptibles de réaliser des économies notamment en matière d'énergie). Monsieur le Ministre m'annonçait d'ailleurs que le Ministère entendait avancer vite : « Nous allons procéder de la même façon. On peut donc s'attendre à de bons résultats assez rapidement comme cela a été le cas au niveau fédéral. » Vous m'indiquiez également qu'à partir de 2017 le marché public « Energie » devra générer une économie avoisinant les 500.000 euros permettant de faire passer les économies de ce poste budgétaire de 300 à 800.000 euros au total.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur cet important dossier au cœur du Contrat d'administration et dans le contexte de ressources budgétaires limitées ? Qu'en est-il de l'évolution du travail des artisans du Contrat d'administration sur ce point ? Ont-ils pu affiner les mesures concrètes ? Qu'en est-il du travail déjà réalisé par l'agent spécialement recruté pour repérer les économies potentielles ? L'on peut penser à l'installation d'éclairage fonctionnant aux ampoules LED et de chaudières plus performantes ? L'évaluation des économies générées par le marché public « Energie » permet-elle toujours de plancher sur un gain de 800.000 euros ? Ce marché va-t-il être amplifié ?

Quelle est l'ambition de Monsieur le Ministre pour réaliser des investissements souvent onéreux

à court terme mais largement profitables sur le long terme ? Estime-t-il qu'il est également du devoir des pouvoirs publics de montrer l'exemple en réalisant ces investissements intéressants pour le portefeuille et pour nos engagements climatiques ? Monsieur le Ministre a-t-il demandé au Gouvernement de pouvoir augmenter les moyens consacrés à ces investissements responsables ? Quelle est sa feuille de route en la matière ?

Réponse : Je vous confirme que les économies d'énergie dans les bâtiments constituent un élément important au sein du Contrat d'administration.

Une Cellule énergie a été créée au sein de la Direction générale des Infrastructures, sa mission étant de mettre en œuvre une politique coordonnée de gestion de l'énergie dans les bâtiments de la FWB.

Le responsable de cette cellule, ancien Directeur général de FEDESCO, a été recruté en 2016 et est entré en fonction au mois de septembre.

D'autres recrutements sont en cours de réalisation.

Des actions ont déjà été entreprises, en collaboration avec les services adéquats :

— un marché public d'achat groupé d'énergie « gaz et électricité 100 % renouvelable » a été passé pour la fourniture de ces énergies dans les bâtiments du secteur non-scolaire de la FWB.

Ce marché dont les effets impactent déjà l'année 2017 permettra durant cette année d'économiser ± 273.000 € sur les factures d'électricité et ± 319.000 € sur les factures de gaz.

Le budget 2017 approuvé par le Parlement prévoit d'affecter ces économies aux investissements économiseurs d'énergie.

En 2018, l'économie totale devrait atteindre ± 650.000 €.

— Un marché d'achat groupé d'énergie pour la fourniture des écoles du réseau de la FWB est en cours de préparation. L'appel à candidatures a déjà été lancé et les demandes d'offres seront envoyées dans le courant de mars 2017. Ce nouveau marché devrait prendre cours durant le second semestre 2017. A ce stade on estime que l'économie que pourrait générer ce nouveau marché serait de $\pm 1.000.000$ € en 2017 et $4.000.000$ € en 2018.

Il est prévu qu'un tiers des économies réalisées sera réinvesti dans des projets générateurs de nouvelles économies d'énergie, et deux tiers reviendront aux établissements.

Le projet d'un marché public commun, dès 2019, aux secteurs scolaire et non scolaire, est éga-

lement à l'étude.

Par ailleurs la cellule énergie travaille actuellement sur l'analyse de mécanismes de tiers investisseurs pour la réalisation d'investissements générateurs d'économies d'énergie, ainsi que sur des contrats de performance énergétique.

Elle travaille aussi sur l'établissement d'un cadastre centralisé des consommations énergétiques qui devrait être mis en place courant 2017.

Des projets d'installations de panneaux photovoltaïques sont en cours d'étude sur plusieurs sites.

Des études sont en cours pour identifier les sites où les potentiels d'économies sont les plus importants afin de cibler au mieux les investissements à réaliser.

Des projets d'installations de nouvelles chaudières sont aussi prévus, ainsi que des travaux d'isolation de toitures ou de bâtiments.

Le remplacement d'anciens appareils d'éclairage par des systèmes LED sera aussi une des priorités.

La FWB a la volonté d'avancer dans le domaine du développement durable, dans une réduction de ses émissions de CO2 et dans les économies d'énergie.

6.3 Question n°280, de Mme Bertieaux du 15 mars 2017 : ASBL sous enquête à Bruxelles

La presse francophone a récemment relayé une information des journaux néerlandophones « De Standaard » et « Het Nieuwsblad » selon laquelle le parquet général aurait ouvert une enquête sur 142 ASBL de la zone de police Bruxelles ouest sur les 3333 ASBL contrôlées. 102 ASBL auraient été épinglées à Molenbeek. L'information a été confirmée par la police.

Les enquêteurs ont notamment remarqué que de nombreuses ASBL, hébergées à Molenbeek, enregistrent des administrateurs domiciliés ailleurs. Les enquêteurs se demandent si ce n'était pas pour bénéficier de subsides.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer si, dans le cadre de vos compétences, une des 142 ASBL sous enquête a demandé un subside ? Si oui, quelle suite a été réservée à cette demande ? Avez-vous été sollicité par la justice ou la police pour aider à cette enquête ?

Réponse : La question de Madame la Députée porte sur une enquête ouverte contre 144 ASBL pour leurs liens avec le terrorisme à Bruxelles. A ce stade, le Centre d'Expertise Juridique – Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses - n'a reçu aucune requête de la justice en ce qui concerne des ASBL qui se verraient reprocher des faits s'approchant de près ou de loin à des activités terroristes.